
Commune de CIZE

Téléphone : 03.84.52.04.87
cize-mairie@wanadoo.fr

**Arrêté portant réglementation de la circulation
du dimanche 19 juillet 2026 pour le départ du
Tour de France**

Le Maire de la commune de Cize,
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu les prescriptions du Code de la Route, actuellement en vigueur ;

Considérant le départ, de l'épreuve cycliste du Tour de France le dimanche 19 juillet 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation afin de prévenir les risques et de permettre le bon déroulement de cette manifestation ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions adéquates afin de garantir le bon ordre et la sécurité des participants et du public ;

Arrête

Article 1 : L'accès de puis Cize à la RN 5 sera coupé : **Dimanche 19 juillet de 10h00 à 14h30**



Article 2 : Les arrêtés ministériel et préfectoral réglementent la circulation sur l'itinéraire emprunté par le Tour de France. Il est rappelé qu'à Cize la voie concernée est le carrefour N5 en direction de Saint Laurent-en-Grandvaux.

Article 3 : D'une manière générale, les horaires de réouverture à la circulation pourront être modifiés si les circonstances le nécessitent et afin de préserver la sécurité.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le commandant de la Brigade de Gendarmerie, le chef de la Police Municipale et en règle générale tous les agents affectés à la police de la route, le Maire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cize, le 11 Juin 2026

Le Maire,



Philippe WERMEILLE

